

Réponse de l'AMVQ aux propositions de la Coalition Avenir Québec concernant l'abordabilité des soins vétérinaires

L'Association des médecins vétérinaires du Québec en pratique des petits animaux (AMVQ) accueille favorablement l'intérêt manifesté envers les enjeux liés à la santé et au bien-être des animaux de compagnie. Cette attention témoigne de l'importance croissante qu'occupent les animaux dans la société québécoise et de la reconnaissance du rôle essentiel joué par les équipes vétérinaires.

Toutefois, l'AMVQ souhaite rappeler que l'accessibilité aux soins vétérinaires constitue un enjeu complexe qui ne peut être réduit à une simple question de coûts. Pour être efficaces, les solutions proposées doivent reposer sur une compréhension rigoureuse de la réalité du milieu vétérinaire québécois et des défis auxquels font face quotidiennement les professionnels qui y exercent.

■ Plus de professionnels, plus de choix?

Un véritable défi, des solutions qui passent à côté de l'essentiel.

Il manque effectivement plusieurs centaines de médecins vétérinaires et d'établissements vétérinaires dans plusieurs régions du Québec pour assurer un accès équitable aux soins vétérinaires et une concurrence saine.

Cependant, les pharmaciens et les technicien.ne.s en santé animale sont déjà fortement sollicités. L'extension de leurs responsabilités, à elle seule, ne permettra vraisemblablement pas de répondre de façon significative aux enjeux d'accessibilité et d'abordabilité des soins.

Un enjeu majeur quant à l'accessibilité des soins vétérinaires est le manque de personnel qualifié soit, les médecins vétérinaires mais également les technicien.ne.s en santé animale. Le nombre de finissants en médecine vétérinaire suffit à peine à compenser les départs à la retraite. À cela s'ajoutent la recherche d'une meilleure conciliation travail-famille chez nos professionnels, l'augmentation marquée du nombre d'animaux de compagnie et la croissance des attentes (croissance tout à fait justifiée par ailleurs) des propriétaires d'animaux. Le déséquilibre entre l'offre et la demande qui en résulte est immense, particulièrement en région éloignée. Le personnel se retrouve surchargé de façon chronique, ceci ayant des conséquences importantes sur la santé mentale des équipes. Les épuisements professionnels et les abandons de la profession fragilisent encore davantage le milieu vétérinaire.



La solution de confier plus d'actes aux technicien.ne.s en santé animale est intéressante. Tel que nous l'avons indiqué dans notre mémoire présenté à l'office des professions cette année (<https://www.amvq.quebec/fr/affaires-associatives-et-prises-de-position>), l'AMVQ est ardemment en faveur de la reconnaissance de l'expertise et du jugement clinique de nos technicien.ne.s en santé animale. Nous souhaitons que le projet de règlement ne soit pas abandonné mais bien repensé afin de véritablement être bénéfique.

Il faut nommer que cette mesure a ses limites puisque les technicien.ne.s en santé animale sont aussi déjà fort sollicité.e.s vu la pénurie déjà évoquée ci-haut. Sans oublier qu'une augmentation de leurs responsabilités devrait entraîner une augmentation des dépenses connexes (cotisation à leur ordre professionnel) et une majoration salariale, ce qui se traduira en une augmentation des frais de fonctionnement des établissements. Par conséquent, l'augmentation des responsabilités de nos technicien.ne.s en santé animale est souhaitable et nous permettrait d'optimiser la répartition du travail au sein de nos équipes; il est en contrepartie peu probable qu'elle entraîne une diminution des coûts des services vétérinaires.

Quant à l'idée de donner davantage de responsabilités aux pharmaciens, cette recommandation découle d'une mauvaise compréhension des règles qui régissent les professionnels. En médecine vétérinaire, la capacité des pharmaciens à assumer certaines responsabilités n'est pas limitée principalement par le cadre réglementaire, mais bien par les obligations déontologiques qui les obligent à reconnaître les limites de leur compétence et à ne pas exercer d'activités pour lesquelles ils ne détiennent pas les connaissances nécessaires.

De plus, leur attribuer des responsabilités nouvelles, alors qu'ils en ont déjà pleins les bras avec leur rôle grandissant dans le système de santé humaine n'aura peu, voir aucun bénéfice.

■ Les soins d'abord, les ventes ensuite ?

La santé et le bien-être de l'animal de compagnie et de sa famille constituent l'unique priorité du médecin vétérinaire.

Même si nos services ont un coût, nous, les médecins vétérinaires, sommes des professionnels de la santé animale qui travaillons d'abord et avant tout pour le bien de nos patients et de nos clients. Tout énoncé qui suggère que les médecins vétérinaires pratiquent dans un objectif mercantile est diffamatoire. Chaque décision du médecin vétérinaire est encadrée par des obligations déontologiques et repose sur le devoir de servir les intérêts du patient et de son propriétaire. Les propriétaires d'animaux peuvent compter sur l'existence d'un ordre professionnel qui veille au respect de ces obligations et qui offre des recours lorsqu'ils estiment avoir été lésés.



Par ailleurs, le Code de déontologie des médecins vétérinaires interdit déjà formellement toute pratique visant à influencer le jugement professionnel comme l'imposition d'objectif de vente ou de quotas.

Les frais vétérinaires et leur augmentation sont une source de préoccupation constante pour notre profession. La hausse des frais vétérinaires que le Québec a connu dans les dernières années est la conséquence de nombreux facteurs, pour n'en nommer quelques-uns : le rattrapage nécessaire quant aux conditions salariales de notre main d'œuvre, particulièrement de nos technicien.ne.s en santé animale et de celles de notre personnel de soutien, l'inflation qui affecte le coût des matériaux et de gestion d'un hôpital, les progrès spectaculaires de la médecine dans tous les domaines, qui requiert l'achat d'équipements médicaux de pointe et la formation constante des vétérinaires tout au long de leur carrière. Bien que cette hausse soit justifiée, il faut continuer à explorer des solutions pour faciliter l'accès aux soins particulièrement pour les personnes qui connaissent des difficultés socioéconomiques.

■ Savoir combien ça coûte avant de choisir?

Bien entendu. Les propriétaires y ont déjà droit puisque la transparence fait partie intégrante de la pratique de la médecine vétérinaire.

Le code de déontologie des médecins vétérinaires nous oblige à exposer de façon détaillée le prix de nos recommandations diagnostiques et thérapeutiques avant de procéder. L'accord éclairé préalable du client est requis en tout temps. Il est pour nous essentiel de préserver la confiance qui est à la base même de la relation entre le médecin vétérinaire et le propriétaire.

Ce même code de déontologie décourage les médecins vétérinaires à mettre en valeur ou à publiciser le prix de leurs services : « *dans sa publicité, le médecin vétérinaire doit éviter les méthodes et attitudes susceptibles de donner à la profession un caractère de lucre et de mercantilisme* » Art. 38 du *Code de déontologie des médecins vétérinaires*, RLRQ, c. M-8, r. 4.

L'AMVQ est favorable à toute initiative susceptible d'améliorer la compréhension des coûts par les propriétaires. Toutefois, l'affichage généralisé des prix ne constitue pas une réponse adaptée à la réalité des soins de santé. Chaque animal présente une condition particulière, et la pertinence ainsi que le coût des interventions recommandées dépendent du contexte clinique spécifique. Une comparaison de prix effectuée sans tenir compte de ces variables risque davantage de créer de la confusion que d'améliorer la prise de décision des propriétaires.





Malgré les nombreux défis du milieu, les médecins vétérinaires continuent d'exercer leur profession avec passion, par amour des animaux. La meilleure façon d'offrir à son animal les meilleurs soins possibles tout en respectant son budget est de développer une relation de confiance avec son équipe vétérinaire. C'est grâce à une communication ouverte entre le propriétaire et le médecin vétérinaire qu'il est possible d'identifier les options diagnostiques et thérapeutiques les mieux adaptées aux besoins de l'animal, à la réalité de la famille et à sa capacité financière.

■ Conclusion

En somme, l'AMVQ remercie tout parti politique qui prend position pour la cause des animaux de compagnie et l'accessibilité aux services essentiels que sont les soins vétérinaires. Cependant, l'Association invite les partis politiques à faire preuve de prudence avant d'avancer des solutions reposant implicitement sur l'idée qu'une profession entière ne respecte pas les règles déontologiques qui gouvernent son exercice. Une telle prémisse est non seulement infondée, mais contre-productive en détournant l'attention des véritables enjeux d'accessibilité aux soins.

L'AMVQ réitère sa volonté de collaborer avec le prochain gouvernement afin d'élaborer des mesures concrètes, réalistes et durables qui permettront d'améliorer l'accès aux soins vétérinaires tout en préservant la qualité des services et la protection du public.

Signé, à Laval, le 21 septembre 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'ValB.'.

D^{re} Valérie Bissonnette, DMV, MSc.
Présidente de l'AMVQ

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'E. Baldet'.

Elisa Baldet
Directrice générale de l'AMVQ

Lettre appuyée par les membres du conseil d'administration de l'AMVQ :

D^{re} Myriam Charest, DMV, vice-présidente

D^{re} Christelle Cusson, DMV, secrétaire

D^{re} Marilyn Lemire, DMV, trésorière

D^{re} Eve-Lyne Bouchard, DMV, présidente-sortante

D^{re} Julie Chapdelaine, DMV, Centre-du-Québec, Estrie, Mauricie

D^{re} Eloïse Johnson, DMV, Montréal

D^{re} Sara-Elizabeth Pelletier, DMV, Abitibi-Témiscamingue,

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Nord-du-Québec, Nouveau-Brunswick, Saguenay-Lac-Saint-Jean

D^{re} Vanessa Rowland, DMV, Lanaudière, Laurentides, Laval, Outaouais

D^r Alex Terreros, DMV, Montérégie

M^{me} Sarah-Maude Grondin, déléguée des étudiants en médecine vétérinaire

M. Charlie Marineau, membre externe